



## COMPTE RENDU DU CTL DU 21 JANVIER 2020

Le premier CTL de la DDFIP de Seine Saint Denis de l'année 2020, initialement prévu le 16 janvier a été reporté au 21 janvier. Voici les principaux points qui ont été abordés.

### I-NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

Les annonces faites par la direction en matière de nouveau réseau de proximité sont confirmées.

#### 1- En matière de SIP

Tous les SIP sont maintenus.

Depuis le 1er janvier le SIP de BOBIGNY est devenu comptable et la partie recouvrement de la trésorerie mixte de NOISY LE GRAND a été transféré au SIP de NEUILLY SUR MARNE

La question du transfert d'activité envisagé pour le SIP de NOISY LE SEC et la trésorerie impôts de BONDY restent en suspens.

#### 2- En matière de SIE :

Seul MONTREUIL dont les deux SIE avaient précédemment fusionné et VILLEPINTE qui devient un seul site ne sont pas concernés.

Comme prévu dans le projet initial, le SIE de PANTIN va à AUBERVILLIERS, celui de SAINT OUEN va à SAINT DENIS, celui de NOISY LE SEC va à BOBIGNY sur le nouveau site du BERLIOZ.

Finalement le SIE du RAINCY va à LIVRY GARGAN

#### 3- En matière de SPL

Deux services de gestion comptables (SGC) sont créés, basés l'un à SAINT OUEN (et regroupant SAINT OUEN, STAINS et EPINAY) et l'autre au RAINCY (regroupant LE RAINCY, LIVRY GARGAN et la partie non hospitalière de MONTFERMEIL.

Les autres SPL demeurent inchangés.

#### 4- En matière de Trésoreries hospitalières

Pour le moment c'est le statu-quo.

Si à terme, il est prévu de fusionner les établissements d'AULNAY et de MONTFERMEIL, la DDFIP se calera sur le calendrier de l'ordonnateur. Et si toutefois, les services administratifs devaient être transférés à MONTFERMEIL, les deux sites perdureront pendant des années.

De même il n'est pas prévu d'adosser VILLE-EVRARD a un autre établissement hospitalier.

## II- LE SUIVI DES ENGAGEMENTS

Plusieurs points ont été abordés :

1-Pour ce qui est de la fusion des anciens SIP d'AULNAY et de BLANC-MESNIL sur le site de VILLEPINTE, les plans seront communiqués au CHSCT du 12/03/2020.

2- Seuls deux agents de la trésorerie mixte de NOISY LE GRAND suivent la mission à NEUILLY SUR MARNE. Il en résulte que sur les quatre inspecteurs souhaitant rester à NOISY LE GRAND, deux vont se trouver en surnombre. Leur situation sera examinée le 1/09. A ce propos, la direction s'est engagée à communiquer le nombre d'ALD sur le département, poste par poste (sachant que chaque ALD aura intérêt à demander sa régularisation sur son poste).

**La CFTC DGFIP souhaite qu'une solution soit trouvée pour les deux collègues en surnombre, qui comme d'autres subissent cette réorganisation de leur service, afin qu'ils ne soient pas obligés de faire une mutation sur le mouvement local ou que si ça devait être le cas, leurs souhaits soient pris en compte de manière prioritaires**

3- Les modalités d'accueil sur le site du BERLIOZ donneront lieu à un GT auquel les OS seront associées.

Concernant le BERLIOZ, il a été rappelé par le directeur que s'agissant d'un bail à construction, la DDFIP a été associée de manière légère aux plans et que les doléances faites par les chefs de service sont toujours en attente de réponse de la part du constructeur et du secrétariat général.

Il est prévu qu'avant le CHSCT du 12 mars, une visite du chantier soit organisée pour les organisations syndicales.

Concernant l'archivage, l'IDIV en charge de cette question devrait rendre ses conclusions fin février. Il est d'ores et déjà prévu que les archives les plus dynamiques soient à proximité des agents.

**La CFTC DGFIP espère que la question de l'archivage sera appréhendée à sa juste mesure, compte tenu des impératifs de durée de conservations auxquels sont confrontés certains services.**

### **III- LA QUESTION DES PONTS NATURELS**

L'administration a proposé le vendredi 22 mai (vendredi de l'Ascension) et le lundi 13 juillet 2020.

**L'alliance CFDT-CFTC a voté pour ces deux jours de congés obligatoires. en effet ces jours correspondent à des congés scolaires, et leur instauration permet de faire respecter l'égalité entre les agents indépendamment de leur situation personnelle, de leur ancienneté, ou du poste qu'ils occupent.**

### **IV- LE TRANSFERT DU PCE DE NOISY LE SEC AU BERLIOZ**

Il est prévu que le PCE de NOISY LE SEC suive le SIE au BERLIOZ au cours du dernier trimestre 2020, dans un souci de cohésion des métiers entre SIE et PCE.

Seront concernés par le déménagement 1 A+, 4A et 1B.

Les agents concernés bénéficieront d'une priorité pour suivre leur emploi et en fonction de leur localisation bénéficieront d'une prime de restructuration.

S'ils ne souhaitent pas suivre la mission, ils bénéficieront des priorités habituelles prévues dans ce cas, sachant qu'aucun délai de séjour ne s'applique aux agents dont la mutation est prioritaire suite à une réorganisation de service.

Au stade actuel, pas plus que les SIE concernés, il n'est pas prévu de fusionner les PCE de BOBIGNY et de NOISY LE SEC.

**L'alliance CFDT-CFTC s'est abstenue sur la question de ce transfert. Si compte tenu des conditions dégradées de travail à noisy le sec, ce déménagement ne peut être que positif pour les agents concernés, elle est aussi consciente, que compte tenu de ce qui s'est passé sur les autres sites du département, la coexistence de deux structures identiques sur le même site ne peut être que provisoire, et aboutira inmanquablement à la fusion par deux des sie et des pce, avec des suppressions d'emplois.**

### **V- LA SITUATION DES EMPLOIS DANS LE DEPARTEMENT**

La DDFIP 93 va contribuer à hauteur de 25 ETP (soit 8A, 6B et 11C), dont 8 résultent de la fermeture de la recette des finances, de 13 transferts et suppressions de charges et de 4 suppressions nettes hors transfert.

La fermeture de la RF permet de redéployer 2 cadres A, 6B et un C

Chacun des SIP fusionnés de Montreuil, Saint Denis et Villepinte perdent un emploi d'inspecteur,. Il en est de même pour la trésorerie de Bobigny, compte tenu de la perte de la gestion des OPH.

Les A prélevés sont transférés à hauteur de un à la trésorerie amende, 3 en direction et 2 comme EDR.

6 emplois de B sont supprimés, au titre de la fermeture de la recette des finances (4) et 2 des transferts (OPH et PCE).

15 emplois de C sont supprimés, dont 14 pour les SIP et la trésorerie impôt de Bondy, du fait de baisse des charges de recouvrement (suppression progressive de la TH), et un à la recette des finances. Trois de ces emplois sont transférés à la trésorerie amende, un à la trésorerie de Bobigny et un au SPF.

Au total les Brigades perdent 3 A et les PCE 4 A et un C.

**La CFTC ne peut qu'une fois de plus déplorer ces suppressions d'emploi, en particulier dans le domaine du contrôle fiscal, sachant que de toute façon, la Seine Saint Denis, du fait de sa position géographique, va voir une partie des postes des sorties d'école destinés au contrôle fiscal être préemptée par les directions nationales.**

**Dans un département qui connaît un turnover important en matière de création et de cessation d'entreprise et où il conviendrait d'être de plus en plus offensif en matière de lutte contre la fraude fiscale, ces suppressions sont un mauvais signal donné.**

**Enfin, la CFTC ne peut que déplorer la vision à court terme de l'administration qui vise à faire confiance à des algorithmes et à créer des structures de plus en plus grosses déconnectées de la connaissance du terrain.**

Compte tenu de ce qui est dit ci-dessus, l'alliance CFDT-CFTC a boycotté la présentation de la situation de l'emploi dans le département.

## **VI- AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

### **1- Concernant l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV):**

Une fois de plus a été souligné le difficulté d'un accueil mélangeant les problèmes d'assiette et de recouvrement, compte tenu de la présence d'applications très différentes et de la faiblesse des formations dispensées aux agents dans le domaine où ils ne sont pas spécialisés.

Le directeur a rappelé qu'on était toujours en période d'expérimentation, et qu'à l'issue de cette période, des conclusions seront tirées pour une pratique harmonisée tenant compte des spécificités de chaque site.

**Pour la CFTC la réussite de cette réforme ne pourra pas se faire sans tenir compte des difficultés rencontrées par les agents, qui doivent recevoir une formation adaptée et bénéficier de l'appui technique et moral de leurs encadrants.**

## 2- Concernant les agents bénéficiaires de la prime d'accueil :

Le recensement des agents a été effectué et les données ont été transférées pour traitement à LILLE. Le tableau des agents bénéficiaires sera communiqué.

## 3- Concernant les facilités accordées compte tenu de la grève des transports :

Chaque situation individuelle sera examinée au cas par cas et être justifiée pour être prise en compte.

Les difficultés persistantes des lignes 5 et 13 qui desservent les principaux sites du département ont été mentionnées.

**Compte tenu du caractère crucial des transports en commun sur le département, la CFTC prend acte de la volonté de la direction de tenir compte chaque situation individuelle et invite les agents à lui signaler toute difficulté qui n'aurait pas été prise en compte.**

**CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [cftcdgip@gmail.com](mailto:cftcdgip@gmail.com)